



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/18

Séance publique du 7 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 18  
Présents : 14  
Absents : 4  
Pouvoirs : 4  
Votants : 18

Date d'envoi et  
d'affichage de la  
convocation : 31/03/2022

**Présents** : MM. Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Romain RICHARD, Asuman GUNEY, Samuel PITEL, Dominique VALTON, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Olivier ALBERTEAU, Régis HAMY, Sylvaine ALBERT, Michaël HERVOUET, Sophie RIDEAU, Guillaume POIRON, Josiane BOSCHE.

**Absents** : Nathalie VOLPATO, Laetitia BORTOT, Judith LE STER SCHWARZBARD, Sylvère REMIGEREAU.

**Pouvoirs** : Nathalie VOLPATO à Romain RICHARD, Laetitia BORTOT à Josiane BOSCHE, Judith LE STER SCHWARZBARD à Denis THIBAUD, Sylvère REMIGEREAU à Michaël HERVOUET.

**Secrétaire de séance** : Sylvaine ALBERT.

## VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de cession dans le lotissement de la Garnerie.

Madame BOUTET Aurélie, domiciliée au lotissement de la Garnerie 44190 SAINT HILAIRE DE CLISSON a demandé l'acquisition d'un terrain issu du domaine public cadastré ZE 217 d'une superficie de 58m<sup>2</sup>.

Vu la demande faite en 2021.

Vu l'avis favorable de la Commune en date du 11 Octobre 2021.

Vu la délibération du 3 décembre 2020 fixant les tarifs communaux 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**DONNE** son accord quant à la vente du terrain susvisé à Mme BOUTET selon les conditions suivantes :

Prix de vente : 50 €/m<sup>2</sup>.

Parcelle : ZE 217.

Superficie : 58 m<sup>2</sup>.

Frais d'acte authentique à la charge du demandeur.

Frais de bornage et de mesurage à la charge du demandeur.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la signature de toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,  
Denis THIBAUD

Accusé de réception en préfecture  
044-214401655-20220407-DE-2022-18-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2022  
Date de réception préfecture : 13/04/2022

